

Procès-verbal d'une séance extraordinaire de la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet tenue le 21 mai 2015 à 19H00 à la salle municipale à laquelle étaient présents :

Son honneur le maire Mme Irène Maleau, la conseillère Colleen Griffin, Jean-Louis Corriveau et Richard La Salle.

S'était excusée la conseillère Émilie La Salle.

Absent : le conseiller Mario Tremblay.

Sont également présents : Michael Derouin, Serge Newberry et Gaetan Boulanger.

## **ORDRE DU JOUR**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. SOUMISSIONS POUR GRAVIER
4. SOUMISSIONS POUR CONCASSAGE
5. APPUI A DANNY STEWART AUPRÈS DE LA CPTAQ
6. PÉRIODE DE QUESTION
7. LEVÉE DE LA SÉANCE

### **AVIS DE CONVOCATION**

Tous les participants (es) reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation conformément à l'article 152 du code municipal.

### **115-2015 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Proposé par Colleen Griffin

Et résolu unanimement que cette séance soit ouverte à 19H00. Le quorum est confirmé.

**Adoptée**

### **116-2015 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Jean-Louis Corriveau

Et résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**Adoptée**

### **117-2015 SOUMISSION POUR GRAVIER**

#### **CONSIDÉRANT**

Que cette municipalité a procédé sur invitation pour obtenir un prix pour 15,000 tonnes de gravier naturel;

#### **CONSIDÉRANT**

Qu'un seul soumissionnaire s'est prévalu de son droit, soit Excavation Michael Derouin, pour un montant de 0.85/ T M plus les taxes;

A ces causes, il est convenu ce qui suit :

Proposé par Richard La Salle

Et résolu unanimement que cette municipalité signe une entente avec Excavation Michael Derouin pour la fourniture de 15,000/ T M de gravier naturel au coût de 0.85 T M

Je, Jacques Mantha, dg certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le compte général de la Municipalité pour acquitter la dépense projetée par le conseil et émet le certificat de crédits nécessaires.

**Adoptée**

**118-2015 SOUMISSIONS POUR CONCASSAGE**

**CONSIDÉRANT** Que cette municipalité a procédé sur invitation pour le concassage de 15,000. TM de gravier naturel

**CONSIDÉRANT** Que dans sa demande de soumission la municipalité avait demandé que le fournisseur possède une pesée électronique en plus de fournir des tests granulométriques quotidiennement;

**CONSIDÉRANT** Que deux fournisseurs ont répondu à l'appel à savoir :  
Morin sable et gravier au coût de 3.19 T M  
Campbell's Bay Ciment au coût de 3.33 T M

**CONSIDÉRANT** Que dans la soumission de Morin sable et gravier, il est nullement mention de pesée électronique ni de tests journaliers

**CONSIDÉRANT** Que la soumission de Morin sable et gravier est considérée non conforme;

**CONSIDÉRANT** Que cette municipalité n'est pas tenue d'accepter ni la plus haute, ni la plus basse, ni aucune des soumissions;

A ces causes il est convenu ce qui suit

Proposé par Richard La Salle

Et résolu unanimement que cette municipalité accorde un contrat à Campbell's Bay Ciment pour le concassage de 15,000 T M de gravier naturel au coût de 3.33 TM aux termes et conditions énumérés dans la demande de soumissions.

Je, Jacques Mantha, dg certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le compte général de la Municipalité pour acquitter la dépense projetée par le conseil et émet le certificat de crédits nécessaires.

**Adoptée**

**119-2015 APUI A DANNY STEWART AUPRÈS DE LA C P T A Q**

**CONSIDÉRANT** Que M. Danny Stewart s'adresse à la CPTAQ afin d'obtenir la permission de construire une nouvelle résidence sur sa ferme lot 3 351 247;

**CONSIDÉRANT** Que ce projet de construction est conforme à la réglementation municipale;

A ces causes il est convenu ce qui suit :

Proposé par Richard La Salle

Et résolu unanimement que cette municipalité supporte la demande de M. Danny Stewart auprès de la CPTAQ afin que cette dernière lui accorde le droit de construire une nouvelle résidence sur sa propriété.t

Adoptée

**120-2015 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par Colleen Griffin

Et résolu unanimement que cette séance soit levée à 19H20.

Adoptée

---

**Irène Nadeau, maire**

---

**Jacques Mantha, sec-très. dg**